

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 9 juin 2020

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce premier conseil de l'année, le président salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Chollet notre boursier, le public et la presse

Le président rappelle que les directives sanitaires liées à la pandémie nous ont contraints à revoir la disposition de la salle, en essayant de trouver une solution la plus confortable possible. Il remercie le concierge, M. Jonathan Magnenat qui a tout mesuré et s'est donné beaucoup de peine pour cette mise en place. Des masques et du gel ont été mis à disposition, ainsi que des petites bouteilles d'eau minérale. Pour le bon déroulement de la soirée, les directives sont les suivantes :

- Lors de votre première intervention, vous voudrez bien donner votre nom et prénom ce qui permettra aux nouveaux conseillers de vous visualiser.
- Nous avons décidé de mettre un micro fixe, afin d'éviter les manipulations. Mme Petermandl, scrutatrice, se chargera de régler la hauteur du micro.
- Pour les votations, vous êtes priés de vous lever, afin de faciliter le comptage des voix.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Chatelain Georges
De Garrini Yves
Greppin Maurice
Guichard Didier
Guichard Maria
Jelk Murielle
Magnenat Benjamin
Monnard Patrick
Ott David
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membre arrivé après l'appel : Trarieux Christian

38 membres présents
1 membre arrivé après l'appel

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 49

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25

Le nombre de conseillers présents est de 38

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 37

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

- **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 20h06

- **Approbation de l'ordre du jour**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification, il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour :

Approuvé à l'unanimité

par :

37 voix pour

Point n° 1 de l'ordre du jour

- **Approbation du PV du 3 décembre 2019**

Le président n'ayant reçu aucune demande de modification. Il passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

D'approuver le PV du 3 décembre 2019

Approuvé

par :

36 voix pour

•

0 voix contre

•

1 abstention

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Le président informe que le bureau a reçu 3 démissions. Mme Amandine Lohri a déménagé, ce qui explique pourquoi elle ne s'était pas représentée comme présidente l'année dernière. M. Jonas Baumgartner déménage et part en voyage

pour une longue période, ainsi que M. Frédéric Fluck qui va lire sa lettre de démission au conseil.

Le président rappelle que ces 3 démissionnaires ont siégé depuis de nombreuses années au sein du conseil et ont participé de manière très active à différentes commissions. L'assemblée applaudit les conseillers démissionnaires pour leur engagement durant toutes ces années.

Le 6 avril sur l'esplanade du Vallon et dans le strict respect des mesures sanitaires, il a été procédé à l'assermentation de 4 nouveaux conseillers. On pourrait les nommer ici. A l'appel de leur nom, ils sont priés de se lever, afin qu'ils puissent être identifiés. Les nouveaux conseillers sont applaudis par l'ensemble des conseillers.

En raison des démissions annoncées ce soir, il sera procédé à l'assermentation de 3 viennent ensuite lors du prochain conseil avec l'accord de la préfecture.

Mme Amandine Lohri nous avait adressé, pour le conseil de mars dernier, une interpellation concernant les droits de superficie. Le conseil ayant été reporté en raison de la pandémie et Mme Lohri ayant quitté la commune, elle n'est plus en mesure de défendre son interpellation. Par contre, la municipalité l'avait étudiée et elle donnera sa réponse dans les informations de la municipalité.

Notre préposée au contrôle des habitants Mme Justine Monnard a donné naissance à une petite fille, Nastasia. Ce qui fait de notre collègue M. Patrick Monnard un heureux grand-papa.

M. Adrien Gafner a eu la joie d'accueillir la petite Cléa, qui fait le bonheur de toute la famille Gafner et enfin M. Mikael Pesenti est devenu papa d'Elio. Toutes nos félicitations à chacun.

Pour terminer ces informations du bureau, le président tient à saluer le grand investissement de notre municipalité pour faire face à la pandémie, ainsi qu'à l'engagement extraordinaire du personnel communal auprès des personnes âgées et isolées de notre village. Il leur souhaite de pouvoir reprendre leur souffle et propose qu'ils soient applaudis.

- **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

Le syndic salue l'assistance, le public, la presse et le boursier. Il se réjouit de revoir les conseillers après plusieurs mois.

Tourisme durant le Covid19

Durant le Covid19, nous avons pu constater qu'il y a eu beaucoup de monde qui est venu à St-Cergue, que ce soit pour faire du VTT ou des balades dans les pâturages ou à la Dôle. Ce sont des informations très importantes que nous allons communiquer à la Région de Nyon. Nous sommes l'espace « loisirs » de la région. Nous avons un district de 100'000 habitants, il y a deux possibilités de loisirs : le lac ou le Jura. Il était clair que nous les avons vus ici.

Crise du coronavirus

Je remercie également l'ensemble du personnel communal (bureau, greffe, boursier, voirie et les employés des bâtiments) qui ont eu du fil à retordre avec les normes Covid et qui ont tout mis en place pour que tout fonctionne malgré les difficultés. Le plan de

pandémie avec des actualisations hebdomadaires par notre boursier, l'organisation du travail du personnel, l'aide logistique pour les personnes âgées, la continuité du travail de l'administration, même si c'était au ralenti et le travail de désinfection des bâtiments, notamment lors de la reprise de l'école.

Un remerciement également au personnel soignant, au médecin et à la pharmacie du village qui ont vécu des heures très difficiles, à la population, qui a joué le jeu et qui par son comportement exemplaire, a suivi les directives fédérales et cantonales et ainsi évité l'hécatombe au village.

Vote par correspondance

Je remercie le conseil communal pour son vote par correspondance pour le préavis no 01/2020 concernant la rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau. Il s'agissait d'une urgence puisque nous avons jusqu'à fin juillet pour finir cette rénovation, les entreprises du bâtiment étant en vacances au mois d'août.

Ecole du Vallon

Elle est en fonction depuis le 26 août 2019. Il nous reste à finaliser les aménagements extérieurs. Nous allons aménager une prairie fleurie.

Nous avons eu un souci avec les fenêtres. Nous avons reçu un avis du constructeur des fenêtres qui nous informait d'un manque de stabilité à l'ouverture avec risque de la voir tomber. Il ne fallait donc plus les ouvrir, malgré les recommandations d'aérer les classes. Finalement il s'est avéré que nous n'étions pas concernés par ce lot de fenêtres.

Il y a encore la signalétique à mettre en place et quelques petits travaux de retouches. Le préavis no 06/2017 de CHF 6'235'000.- TTC présente un solde positif d'env. CHF 500'000, il pourrait même être de CHF 770'000.- si l'AISGE reprend le mobilier comme il était prévu.

Ancienne poste

Le préavis no 12/2019 est terminé et nous attendons les dernières factures. Nous avons une demande de crédit de CHF 78'000.- pour transformer l'ancien appartement et les travaux sont terminés et les locaux commerciaux sont en activité.

Sur le mur de l'ancienne poste il y a des vitrines. Une est à l'usage de l'entreprise qui nous loue les locaux et une autre pour la salle communale du rez-de-chaussée.

Mme Françoise Samuel, municipale

Depuis la reprise d'après Covid19, il n'y a eu qu'un évènement.

Manifestations passées

Le Marché aux fleurs organisé par la Société de Développement. Malgré les nombreuses normes de sécurité, cette rencontre amicale a donné beaucoup de plaisir à ceux qui ont pu y participer malgré le respect des distances.

Manifestations à venir

Nous réfléchissons à l'organisation du 1^{er} août et probablement nous en organiserons un.

La Fête de la mi-été est, par contre, annulée.

Nous espérons que dans le futur nous aurons d'autres manifestations.

M. Laurent Mathez, municipal

Rénovation de l'école de Jean-Jacques Rousseau

Nous vous remercions pour le vote par correspondance qui nous a permis de commencer les travaux. Il nous reste env. 7 semaines pour terminer. Nous espérons finir pour le 1^{er} août pour les travaux intérieurs, puis il y aura l'emménagement du mobilier, des cartons des maîtresses pour arriver à la rentrée du 24 août.

A l'heure actuelle nous avons monté l'échafaudage. Nous avons fait des sondages dans le bâtiment et la bonne surprise est que nous n'avons pas de moisissure. Le bâtiment est sain. Tous les travaux pour les entreprises sont organisés et planifiés.

Il nous reste l'électricité, le sanitaire, le chauffage, l'installation informatique, les sols, l'isolation, toute la toiture, les stores, les peintures, etc.

[Présentation de différentes photos des travaux en cours](#)

M. Dominique Gafner, municipal

Avancement des travaux de séparation des eaux usées

Malgré quelques problèmes rencontrés lors des fouilles, les travaux avancent. Nous avons quelques doutes sur les plans que nous avons et sur les données métriques au niveau des profondeurs et des pentes nécessaires à l'évacuation des eaux usées. Sur demande du canton, nous avons dû avancer de quelques jours, les travaux devant les restaurants en raison de ceux qui vont démarrer sur Arzier.

L'entreprise avance bien, mais comme déjà dit à d'autres reprises, le canton exige de filtrer nos eaux claires des toits et des routes, et devons rajouter deux bassins de rétention sur le parking Jean-Jacques Rousseau. C'est le seul endroit où nous pouvons en poser deux en parallèle. Le canton a également exigé des tests d'infiltration d'eau. Malheureusement, nous sommes tombés sur de la glaise et l'infiltration n'est pas du tout satisfaisante. Nous allons donc mettre un troisième bassin devant Crévaz-Tsévaux afin d'évacuer nos eaux claires en zone S2 en dessous de cette zone protégée. Si les travaux suivent bien leurs cours, ils devraient être terminés d'ici la mi-juillet et le parking de Sy-Vieuxville sera libéré.

Chantier Sous les Roches

J'ai appris que le fameux chantier « Sous les Roches » va reprendre et sera terminé à mi-novembre.

Prolongation des DDP

Nous avons longuement discuté en municipalité. Les banques sont très frileuses sur les DDP et nous n'allons pas faire un préavis avant la nouvelle législature. Nous nous sommes renseignés sur la possibilité pour ceux qui achètent une maison avec une parcelle en DDP, ils ont la possibilité de résilier leur DDP et passer par une recadastration de leur terrain qui coûte un peu et ils peuvent refaire un nouveau contrat sur 50 ans. Nous en discuterons lors de la prochaine législature.

Le président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

- **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Nomination du bureau

L'intégralité du bureau est candidat à sa propre succession.

Election du président

Le président ouvre la discussion et demande s'il y a une candidature ou une proposition. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion. **M. Jean-Michel Rey, président, est élu par applaudissement** et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne.

Election du/de la vice-président/e

Le président ouvre la discussion en précisant que Mme Karine Ringgenberg se représente, mais qu'elle cède volontiers sa place. Aucune autre proposition n'étant faite, **Mme Karine Ringgenberg est élue par applaudissement.**

Election du vice-secrétaire

Le président ouvre la discussion en précisant que Mme Murielle Jelk se représente. Aucune autre proposition n'étant faite, **Mme Murielle Jelk est élue par applaudissement.**

Election des scrutateurs

Mme Lucette Chatelain et Mme Maryclaude Odermatt se représentent. Aucune autre proposition n'étant faite, **Mmes Chatelain et Odermatt sont élues par applaudissement.**

Election des scrutateurs suppléants

Mme Colette Petermandl et M. Pierre Martin se représentent. Aucune autre proposition n'étant faite, **Mme Petermandl et M. Martin sont élus par applaudissement.**

Le bureau du conseil pour l'année 2020-2021 est composé comme suit :

Président :	M. Jean-Michel Rey
Vice-présidente :	Mme Karine Ringgenberg
Secrétaire :	Mme Maria-José Hautier
Vice-secrétaire :	Mme Murielle Jelk
Scrutatrices :	Mme Lucette CHATELAIN et Mme Maryclaude ODERMATT
Scrutateurs suppléants :	Mme Colette PETERMANDL et M. Pierre Martin

Le président remercie le conseil pour la confiance témoignée à l'ensemble du bureau.

Nomination d'un membre à la commission de gestion

A la suite de la démission de M. Jonas Baumgartner, il faut élire un membre à la commission de gestion pour le remplacer. Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Baumgartner.

M. Baumgartner : je remercie mes collègues de la CoGes pour toutes ces années de bonne collaboration et j'aimerais proposer M. Pascal Uldry pour me remplacer.

M. Uldry accepte volontiers.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Uldry est élu par applaudissement.**

Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme

A la suite de la démission de M. Frédéric Fluck, il faut élire un membre à la commission d'urbanisme. Lors de la précédente élection pour cette commission, il y avait eu 14 candidats. Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger : je me présente avec plaisir, puisque la dernière fois, je n'ai pas été élu.

Le président remercie M. Scheidegger et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg propose M. Olivier Krähenbühl.

M. Krähenbühl décline la proposition.

Aucune autre proposition n'étant faite, **M. Scheidegger est élu par applaudissement.**

Nomination d'un délégué suppléant au Conseil régional

A la suite de la démission de M. Jonas Baumgartner, il faut élire un délégué suppléant au Conseil régional. Le président propose à M. Gérard Odermatt d'expliquer ce qu'implique ce poste.

M. Odermatt : être délégué au conseil intercommunal de Région de Nyon consiste principalement à participer à 4 séances par année. Les sujets abordés sont ceux que je vous présente dans mes rapports, tout au long de l'année. L'objectif de Région de Nyon est de fédérer et réunir les communes pour que les projets d'intérêt régional soient réalisés. Cela consiste à faire des concepts de ces projets et d'intéresser des communes à leurs réalisations, ensuite gagner d'autres communes qui seraient d'accord de participer, enfin présenter un préavis au conseil intercommunal et trouver l'appui des communes du district pour faire avancer les projets.

La Région de Nyon est très forte pour trouver les financements, non seulement auprès des communes du district, mais également via des subventions du canton et de la confédération.

Pour chaque séance, il y a une séance préparatoire à laquelle nous participions généralement avec M. Baumgartner, ainsi qu'avec M. Dominique Gafner, représentant la municipalité. M. Pierre Graber fait lui partie du Codir et s'occupe du dicastère de la mobilité.

Le président remercie M. Odermatt. Il souligne l'intérêt de cette tâche qui permet d'avoir des informations de première main sur la région, mais aussi le côté contraignant dans le côté pointu des règlements et des relations avec les autres communes. Il donne la parole à M. Olivier Krähenbühl

M. Krähenbühl se présente et **est élu par applaudissement.**

Nomination d'un délégué à l'APEC (association intercommunale pour l'épuration des eaux de La Côte)

A la suite de la démission de Mme Amandine Lohri, il faut élire un délégué à l'APEC. Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Martin

M. Martin se présente et est élu par applaudissement.

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis no 02/2020 – demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 100'000/an ou CHF 500'000 pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2020-2025)

Le président ouvre la discussion en précisant que le préavis est présenté avec une proposition d'amendement de la part de la municipalité. Il donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Ce préavis est en train d'être voté dans toutes les communes du district qui devaient prendre position avant le 30 juin, mais une des communes a remarqué qu'il y avait des incompatibilités avec les compétences communales. Ce sont les communes qui peuvent mandater la Région de Nyon pour la réalisation de projets et non l'inverse. Il en va de même pour les associations de commune, par exemple l'AISGE ne pourra pas décider par elle-même de construire une salle triple à Le Muids en prélevant l'argent dans toutes les communes. Ce sera aux communes du cercle porteur de réaliser un projet de cette ampleur. Le but de cet amendement est de corriger cette partie de texte. Le conseil régional ne peut pas prêter un financement dans les communes sans leur avis. Cela nous embête un peu, car nous avons pensé que ce serait une idée pour financer la 2^{ème} étape du parking de La Givrine, mais malheureusement ça ne sera pas possible. J'ai une séance demain soir et je verrai ce que cela va donner.

Je remercie la commission des finances pour son rapport très positif, même si un chapitre tombe à l'eau en raison de cet amendement.

Le président remercie M. Graber et donne la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Effectivement l'avant dernier paragraphe du point 3 du rapport de la commission des finances n'a plus lieu d'être à la suite de l'amendement présenté par la municipalité. La commission des finances soutient le préavis et l'amendement de la municipalité. Nous vous encourageons à voter oui aux deux questions qui vont vous être posées. Nos conclusions sont que le DISREN a fait ses preuves durant cette législature et de ce fait il est important de reconduire pour la prochaine législature.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote de l'amendement présenté.

- **Amendement de la municipalité au préavis no 02/2020**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- | | | |
|------------------|--------------|--|
| ▪ Accepté | Par : | 36 voix pour
0 voix contre
1 abstention |
|------------------|--------------|--|

Le président remercie pour ce vote et passe à celui du préavis.

Préavis no 02/2020 – demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum, soit environ CHF 100'000/an ou CHF 500'000 pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2020-2025) (*)

- **Vu le préavis de la municipalité N° 02/2020**
- **Oui le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser de porter au budget des années 2021 à 2025 un montant équivalent à un point d'impôt communal au maximum pour 5 ans, destiné à la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région de Nyon (DISREN 2, période 2020-2025)

de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix

de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années

que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée

- | | | |
|------------------|--------------|--|
| ▪ Accepté | Par : | 36 voix pour
0 voix contre
1 abstention |
|------------------|--------------|--|
- **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis no 03/2020 - demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 la somme de CHF 68'000 TTC par année, soit CHF 340'000 TTC au total, destinée à la location et l'exploitation d'une patinoire à glace

Le président donne la parole à la municipalité, à la commission des finances et à la commission du tourisme et des loisirs. Personne ne souhaite prendre la parole. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 03/2020 - demande d'autorisation de porter au budget des années 2021 à 2025 la somme de CHF 68'000 TTC par année, soit CHF 340'000 TTC au total, destinée à la location et l'exploitation d'une patinoire à glace

- **Vu le préavis de la municipalité N° 03/2020**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité de porter au budget des années 2021 à 2025 la somme de CHF 68'000 TTC par année, soit CHF 340'000 TTC au total, destinée à la location et l'exploitation d'une patinoire à glace

- | | | |
|------------------|--------------|--|
| ▪ Accepté | Par : | 35 voix pour
1 voix contre
1 abstention |
|------------------|--------------|--|

- **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 04/2020 – comptes de l'exercice 2019 et son rapport de gestion

Le président donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Au budget 2019, nous avons prévu un déficit. La bonne nouvelle c'est que nous avons terminé l'exercice avec CHF 243'863.- en positif. Notre marge d'autofinancement a passablement augmenté, mais ça ne sera pas tout le temps comme cela. C'est conjoncturel. Nous sommes à CHF 1'194'860.-, ce qui nous a permis de financer pour près de CHF 2 millions les investissements qui ont été faits durant l'année 2019 et qui vont se poursuivre au cours des prochaines années.

M. Ménard décrit le 2^{ème} tableau de la page 12 des comptes 2019 en expliquant que s'il y a un tableau à retenir, c'est celui-ci. Nous avons investi pour presque CHF 5 millions. Nous avons reçu CHF 490'537.- de subventions diverses. Ce que nous devons financer ce sont les 4'381'863.-. Dans la colonne de droite, nous avons les revenus de fonctionnement épurés sur lesquels on enlève les charges de fonctionnement et il reste la marge d'autofinancement.

Il est toujours difficile d'évaluer correctement, ce qui est démontré dans le graphique en dents de scie. Cette année nous sommes en haut et probablement l'année prochaine nous serons en dessous. Notre commune contrôle 46 % de son budget. Pour les 54 % restants, nous n'avons aucune possibilité d'influence (facture sociale, péréquation, réforme policière, etc.).

Les charges, qui dépendent de la municipalité, sont sous contrôle. Les investissements nets ont pris l'ascenseur par rapport aux années précédentes, mais ils étaient nécessaires et vont se poursuivre.

L'évolution des impôts est en dessous de ce qui avait été budgété, malgré l'augmentation de la population.

La capacité d'autofinancement est dans la moyenne des communes vaudoises.

La dette de la commune a été augmentée, mais les intérêts ont été diminués. Notre stratégie est inchangée, avec des réserves importantes, des emprunts à court terme et à long terme.

Mise à part la marge d'autofinancement, presque tout est au beau fixe. Je vous rassure, nous ne sommes pas la pire des communes, les degrés d'autofinancement doivent couvrir les demandes d'investissement.

Nos infrastructures sont vétustes et chaque fois que l'on creuse on a des mauvaises surprises, mais nous devons continuer d'investir.

La dette a pris l'ascenseur en raison de la construction de l'école du Vallon, mais nous en sommes satisfaits et ne regrettons pas la décision de l'avoir gardée, plutôt que de la revendre à l'AISGE, ce qui aurait coûté plus cher.

Je remercie une fois de plus le travail remarquable de notre boursier M. Chollet qui est un des meilleurs du district.

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg, commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie entre fin avril et fin mai pour la présentation des comptes par la municipalité, pour étudier le rapport de gestion et des comptes 2019 et à accéder aux pièces comptables et autres documents.

Les membres de la CoGes remercient les membres de la municipalité, ainsi que M. Chollet pour leur disponibilité, leurs explications et compléments détaillés, ainsi que le président pour sa présence lors des entretiens avec la municipalité.

L'année 2019 a été riche en projets, mais également en travaux tels que la construction de l'école du Vallon ou mise en séparatif au centre du village.

La CoGes félicite la municipalité et l'ensemble du personnel communal pour leur engagement et la bonne conduite des affaires.

Pour reprendre ce qui a été présenté par M. Ménard. Les comptes 2019 affichent un résultat positif de CHF 244'000, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 85'000.-.

Le total des emprunts se monte à CHF 12'725'606.-. Fin 2019 les disponibilités se montaient à CHF 7'145'017.- et la marge d'autofinancement est en augmentation par rapport aux années précédentes et se monte à CHF 1'194'860 dans les ventes de DDP.

Dans le rapport de la commission, comme dans le précédent rapport, un tableau récapitulatif des préavis 2018-2019 a été présenté avec l'état des travaux lors de l'établissement de rapport de la CoGes début juin.

Les 3 vœux émis par la CoGes :

Vœu no 1 :

La nouvelle école du Vallon a été inaugurée le 30 novembre 2019.

Le conseil communal voté en mars 2020 un préavis pour la rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau pour un montant de CHF 807'500.-. Cette rénovation a été forcée par le fait que le projet de l'école d'Arzier-Le Muids (Bix) n'a pas encore abouti. Selon les premières estimations, la participation de St-Cergue à la future école du Bix s'élèverait à env. 6 points d'impôts par année. Ce montant ne pourra pas être supporté par les finances communales, sans une augmentation similaire du taux d'imposition et les conséquences que cela pourrait engendrer. De ce fait, la CoGes recommande à la municipalité d'analyser les possibilités de négociations avec l'AISGE, afin que le projet puisse être soit redimensionné pour diminuer considérablement les coûts, soit d'étudier la possibilité de ne plus être engagé financièrement sur ce projet extrêmement onéreux.

En regard des difficultés et complications rencontrées par le projet au niveau régional, un dialogue doit être engagé avec les autres communes.

Vœu no 2 :

Avant de relancer le processus de location d'une patinoire, la CoGes encourage la commune à réaliser un bilan général des 3 années d'exploitation. Une étude prospective des investissements nécessaires pour l'amélioration de l'accueil et de la rentabilité doit y être inclus, sachant que ce service public est important pour le village et qu'un équilibre financier n'est pas l'objectif premier de la patinoire.

Vœu no 3 :

L'ensemble des communes de la région doivent réviser leur règlement sur les constructions (PGA-PDCOM). En attente de validation de cette révision, les constructions sont partiellement bloquées. La CoGes souhaite que la municipalité fasse avancer ce dossier.

En conclusion, la commission de gestion recommande au conseil communal de donner décharge à la municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2019, d'adopter le compte de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui sont présentés et de la libérer du mandat qu'il lui a confié pour le contrôle de l'exercice 2019.

Le président remercie Mme Ringgenberg et ouvre la discussion chapitre par chapitre

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finance**

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale**

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels**

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion sur la gestion par la municipalité en 2019

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion sur la gestion par la municipalité en 2019 et passe au vote

Préavis N° 04/2020 – comptes 2019 et son rapport de gestion

- **Vu le préavis de la municipalité sur la gestion et les comptes 2019**

- Vu le rapport de la fiduciaire Audict du 14 avril 2020 sur les comptes 2019
- Ouï le rapport de la commission de gestion
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés,

de donner décharge à la municipalité et au boursier pour sa gestion 2019

de libérer la commission de gestion du mandat qui lui a été confiée pour la gestion en 2019

▪ **Accepté à l'unanimité** Par : **37 voix pour**

M. Ménard remercie la commission de gestion pour son travail. La commission est applaudie.

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Préavis N° 05/2020 - législature 2021 – 2026 : élections communales générales du printemps 2021 – augmentation du nombre de conseillers communaux suppléants de 9 à 11 suppléants

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber.

M. Graber, syndic

Nous avons fait un séminaire, hors murs, juste avant le Covid. Nous devons décider de la stratégie pour la législature 2021-2026, à savoir si nous souhaitons augmenter le nombre des municipaux ou le personnel communal. La décision a été prise de rester à 5 municipaux, et pour le conseil de rester à 50 conseillers. Par contre, nous avons pensé que 9 suppléants ne suffisaient plus. C'est la raison pour laquelle nous proposons le maximum de suppléants autorisés, soit 11.

Le président remercie M. Graber. Il a renoncé à nommer une commission ad'hoc après consultation avec le bureau. Du fait que nous avons dû faire des élections complémentaires pour compléter les membres du conseil, l'augmentation du nombre de suppléants nous a semblé adéquate. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 05/2020 - législature 2021 – 2026 : élections communales générales du printemps 2021 – augmentation du nombre de conseillers communaux suppléants de 9 à 11 suppléants

- Vu le préavis de la municipalité N° 05/2020
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'augmenter le nombre de suppléants de 9 à 11 suppléants pour la législature 2021 à 2026

▪ **Accepté**

Par :

33 voix pour
0 voix contre
4 abstentions

M. Pierre Graber rajoute un point 7 bis. Le préavis no 06/2020 a été retiré de l'ordre du jour en raison du rapport de la commission des finances qui estimait que le préavis n'était pas assez abouti. Il sera présenté lors d'un prochain conseil.

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Préavis N° 07/2020 – demande de crédit de CHF 50'000 TTC pour le démantèlement de l'école de Basse-Ruche

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

La municipalité a étudié les possibilités pour utiliser ce bâtiment qui date de 1989 et construit pour un montant d'env. CHF 700'000.-. C'est le bâtiment le plus énergivore de la commune. En 30 ans, il a consommé presque CHF 300'000.- d'électricité.

Le président remercie M. Mathez. La commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion et donne la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg

J'ai souvenir, quand vous nous aviez parlé de démonter cette école pour faire un parc + rail pour la gare, qu'une association devait venir récupérer ce bâtiment et que cela allait coûter beaucoup moins cher. Qu'en est-il de cette proposition ?

M. Mathez, municipal

La société qui voulait récupérer le bâtiment ne nous semblait pas très sérieuse, avec la crainte qu'ils commencent à démonter le bâtiment et que cela dure plus de 6 mois, la neige arrivant et les travaux toujours pas finis.

Il y a beaucoup de démontage, avec des endroits où le bâtiment n'est pas en bon état, avec de la moisissure.

Une autre entreprise était intéressée au mobilier et finalement s'est retractée.

Il nous fallait une entreprise sérieuse pour mener ce travail rapidement.

Le président remercie M. Mathez. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 07/2020 - demande de crédit de CHF 50'000 TTC pour le démantèlement de l'école de Basse-Ruche

- **Vu le préavis de la municipalité N° 07/2020**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à procéder au démontage de l'école de Basse-Ruche

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 50'000 TTC

de financer ce montant par la trésorerie courante

d'amortir l'investissement en une seule fois par prélèvement au fonds de réserve pour investissements et amortissements futurs, sur le compte de bilan 9282.01, dont le solde actuel s'élève à CHF 3'037'271.

Accepté

Par :

31 voix pour

1 voix contre

5 abstentions

-
-

▪ **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Préavis N° 08/2020 – demande de crédit de CHF 24'000 TTC pour l'achat d'un véhicule pour les bâtiments

La municipalité et la commission ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 08/2020 - demande de crédit de CHF 24'000 TTC pour l'achat d'un véhicule pour les bâtiments

- **Vu le préavis de la municipalité N° 08/2020**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la demande de crédit de CHF 24'000 TTC pour l'achat d'un véhicule Citroën Berlingo 1,2 club pour le service entretien des bâtiments

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 24'000 TTC

de financer l'investissement par la trésorerie courante avec un amortissement en 5 ans

d'amortir l'investissement sur 10 ans par prélèvement sur le fonds de réserve compte de bilan 9282.01

Accepté à l'unanimité

Par :

37 voix pour

▪ **Point n° 10 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président donne la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, délégué à Région de Nyon

Je vais vous faire un bref aperçu des préavis qui sont actuellement discuté au sein du conseil intercommunal de Région de Nyon. Mais avant, je remercie M. Krähenbühl d'avoir accepté de renforcer l'équipe de St-Cergue auprès du conseil intercommunal de Région de Nyon.

La dernière séance a eu lieu en décembre 2019, la séance de printemps a dû être annulée. En décembre, nous avons discuté principalement des préavis suivants :

- Budget 2020, qui a été amendé par la commission des finances, puis accepté par le conseil intercommunal. Le budget s'élève à CHF 10 mios.
- Préavis accepté pour un soutien de CHF 200'000.- à Visions du Réel pour la durée de 2020 à 2023. C'est la première fois que l'on soutient un déficit d'exploitation, habituellement Région de Nyon soutient des investissements ou des projets d'investissements. Ici on participe au déficit d'une manifestation culturelle. Si on voulait faire la même chose dans le domaine touristique, cela signifie que nous pourrions obtenir de l'argent de Région de Nyon pour nos téléskis au village, ce que j'espère.
- Nous avons traité une motion sur le règlement du DISREN et cette motion a été acceptée.

Nous aurons une séance le 24 juin où nous discuterons de 4 préavis :

- Cofinancement de CHF 35'000.- de fonds TP pour l'étude RC19 (rte Blanche), pour une voie réservée au bus entre Signy et Grens. Un des objectifs stratégique de Région de Nyon est d'améliorer la mobilité en permettant de disposer de voies réservées aux bus.
- Demande de crédit de CHF 80'000.- pour l'étude régionale des parkings d'échange. Nous sommes dans le domaine du parc + Rail, covoiturage. Ce préavis est intéressant dans la mesure où il porte sur CHF 80'000.-, mais la Région ne va payer que CHF 40'000.-, le reste étant pris par des subventions du canton. Ceci est un très bon exemple qui démontre que la Région sait jouer son jeu dans l'intérêt du district, en créant des concepts et ensuite en cherchant les financements auprès du canton ou de la confédération. Nous ne pouvons que saluer ce travail.

Ces deux préavis sont issus du dicastère de la mobilité qui est conduit par notre syndic M. Graber. Ce dicastère fonctionne très bien et nous pouvons le remercier pour son travail. Je vous propose de l'applaudir.

- Demande de crédit de CHF 100'000 pour la transition écologique Grand Genève pour 2020-2022
- Démarche participative « inventer La Givrine de demain » avec un crédit de CHF 48'000.-, qui est à moitié financé par le compte de fonctionnement de Région de Nyon et l'autre moitié par le fret (fonds de régional d'équipements touristiques). Pour rappel, le PPA (plan partiel d'affectation) de La Givrine prévoit deux passages sous la route et comblement du vallon (travaux bientôt terminés), la création d'un parking permanent et temporaire et la réalisation de l'Accueil touristique, avec la création de la Maison de la Nature, pour compléter le centre nordique qui existe déjà. C'est sur cette dernière qu'intervient la démarche participative régionale, qui pose un certain nombre de questions, tels que : comment imaginer cette Maison

de la Nature ? Quelles informations et services devront être fournis ? Comment organiser un parcours « découvertes » hiver et été à La Givrine.

Il a été prévu de donner un mandat à l'Université de Lausanne pour mener toute cette discussion auprès des communes et des acteurs du tourisme, de l'environnement et du sport.

La nouveauté dans ce dialogue est que le grand public est également convié à donner son avis, faire des propositions pour le développement de ce site merveilleux.

Si vous désirez en savoir plus, vous trouverez tous les préavis que je viens de vous décrire sur le site de conseil intercommunal de Région de Nyon.

Puisque notre syndic parlera demain du projet de La Givrine, j'aurais envie de lui dire que si tout le monde participe à la démarche participative, ils peuvent également participer au financement de La Givrine. Merci

Le président remercie M. Odermatt pour ce rapport et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Je voulais juste faire la relation entre le préavis 56/2020 (étude du parc + Rail) de Région de Nyon et celui concernant le démontage de l'école de Basse-Ruche, qui fera place à un parc + Rail, ainsi que le parking de La Givrine.

Le président remercie M. Graber. Il n'y a pas d'autres rapports de délégués.

▪ **Point n° 11 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le président ouvre la discussion et garde la parole pour donner des informations concernant la rénovation de la Ballade à Béatrix

Ballade à Béatrix

La ballade à Béatrix avait été créée avec le semestre de motivation de l'association Pro-Jet, il y a une quinzaine d'années. Projet mené à l'époque avec M. François Brack. L'association Pro-Jet avait offert ce parcours pédagogique, didactique et historique à la commune de St-Cergue.

Après tous ces hivers, le parcours est passablement abîmé et avec Mme Françoise Samuel, nous avons décidé de retravailler sur ce sujet et de le rénover.

Ce chantier de rénovation a débuté. Nous avons décidé de remplacer les poteaux en sapin par des poteaux en chêne pour qu'ils durent plus longtemps. Les panneaux des stations seront refaits et il y aura une situation transitoire avec des panneaux provisoires, en raison du retard pris par les institutions qui les réalisent (Covid).

Durant l'été nous poserons probablement de nouveaux bancs, en fonction du financement que nous trouverons. Toutes ces installations seront parrainées.

A ce jour, nous avons 4 parrains et nous en cherchons d'autres. Notre premier rappel nous le faisons ce soir, au cas où des conseillers souhaiteraient participer à un parrainage ou, comme cette idée suggérée, vous pourriez mobiliser votre quartier pour offrir une station, un poteau indicateur ou un banc. Ceci avant de solliciter les entreprises locales et si cela ne suffit pas, des entreprises partenaires qui font des chantiers chez nous.

Si nous n'arrivons pas à trouver tous les parrainages, un budget est disponible auprès de la commune, mais on préférerait un financement participatif en priorité.

Une inauguration sera prévue sans doute durant l'été et nous vous tiendrons au courant.

Sur vos tables vous avez le prospectus de la Ballade à Béatrix qui est distribuée par l'Office du tourisme. Il m'a été confirmé que c'est un parcours qui est très fréquenté et que les gens apprécient. Cette rénovation a tout son sens.

Je reste à votre disposition pour toutes questions ou précisions. J'ouvre la discussion si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Mme Karine Ringgenberg

Par rapport à cette initiative, le conseil communal pourrait-il financer une station, moyennant +/- CHF 10.- par conseiller, et il y aurait une plaquette mentionnant qu'elle a été offerte par le conseil communal ?

Le président remercie Mme Ringgenberg et soumet cette proposition au vote des conseillers. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

M. Denis Berger

Je propose que le montant soit perçu sur les vacations des conseillers.

M. Graber, syndic

La municipalité propose également de prendre un banc à CHF 500.-.

Le président remercie l'assemblée pour ce bel exemple et il sera proposé aux absents de participer. Il donne la parole à M. Frédéric Fluck

M. Fluck

Je voulais revenir sur le point 7 bis, non officiel de M. Pierre Graber, et informer que la commission d'urbanisme devait également rapporter sur ce préavis et qu'elle a également conseillé à la municipalité de différer ce préavis d'un conseil pour le peaufiner.

M. Mathez, municipal

Ce préavis concerne la réfection du trottoir de la rte de Nyon, situé entre la boulangerie Maslanka et l'hôtel de la Poste. Il est très étroit à certains endroits et nous souhaitons l'élargir. Nous devons déplacer un peu la route cantonale, et nous avons encore quelques points à régler dont le prix d'exécution.

Le président remercie M. Mathez et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Maillefer

La route entre St-Cergue et Arzier va être fermée pour plus de deux mois. Pour aller à Nyon ou Gland ce n'est pas un problème, mais si nous devons nous rendre à Arzier, Le Muids, Bassins ou Genolier, pourrions-nous éviter cet énorme détour ? Y aura-t-il des exceptions avec une possibilité de passage pour les riverains ? Y a-t-il une possibilité de discussion ?

M. Mathez, municipal

Les travaux se situent 200 m avant la voirie (premier virage avant d'entrer à Arzier depuis St-Cergue). Il y a un passage à bétail sous la route et c'est cet ouvrage qui va

être rénové par la DGMR sur le territoire d'Arzier. Aucune déviation n'est prévue pour les véhicules y compris pour les services d'intervention, tel que les pompiers. Durant les travaux, la commune d'Arzier fera appel aux pompiers de Genolier. Pour les personnes se rendant à Arzier, le plus simple sera de prendre le train.

M. Gérald Chollet, boursier

Les habitants de la Chèvrerie viendront à la déchetterie de St-Cergue sur autorisation et contre facturation, puisqu'ils ne pourront pas descendre dans leur propre commune.

Le président remercie pour cette demande et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Ma question porte sur le bâtiment pour lequel nous avons un préavis concernant la rénovation d'une chaudière et pour lequel l'isolation restait à faire. Est-ce que cela va être fait avant l'hiver ?

M. Mathez, municipal

Vous faites référence au bâtiment de la bibliothèque, préavis 01/2018. Les travaux sont terminés. Nous avons fait une étude énergétique du bâtiment et le bilan établissait que ce n'était pas très bon. La commune n'a pas prévu la rénovation immédiate de ce bâtiment, en raison des affectations futures.

La bibliothèque n'est pas placée à un endroit idéal par rapport à l'école. Nous réfléchissons à la possibilité de la transférer dans l'école de Jean-Jacques Rousseau quand les enfants seront partis (le Bix, Arzier-Le Muids).

Sur les comptes votés ce soir, on constate qu'en 2018, nous avons près de CHF 14'000.- de dépenses en mazout, alors qu'en 2019 elles se montent à CHF 3'500.- une fois la chaudière changée.

Le président remercie M. Mathez pour cette réponse et recommande la vigilance. Il donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier

Je voulais faire un point sur les motards. Durant le Covid, ils ont bien roulé sur la rte Blanche. J'ai entendu à la radio aujourd'hui que Genève a mis des radars phoniques pour contrer et mesurer toutes ces accélérations qui produisent ces nuisances sonores. Avec la route qui ferme du côté d'Arzier, nous allons passablement déguster durant l'été. Il semblerait que dans la loi sur la circulation routière, il y ait un article qui interdit les courses, à savoir des allers-retours incessants.

Je pense qu'on doit pouvoir se donner des moyens (caméras en bas de la côte) autre que des policiers dont on sait qu'ils ne sont pas nombreux dans la région pour contrer ces courses. Nous nous mettons en danger à chaque fois que l'on prend cette route, que ce soit à la montée ou à la descente.

Le président remercie pour cette remarque et constate que parfois on peut prendre des mesures pour des petits problèmes et que pour des plus grands, il est difficile de trouver des solutions. Il donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg

Il y a plus d'un an, j'avais demandé s'il était possible d'installer des porte-vélos. On arrive dans la belle saison et il n'y en a toujours pas. J'aimerais savoir où en est avec ce projet ?

M. Mathez, municipal

Nous avons prévu des porte-vélos vers l'Office du tourisme qui vont être installés. Nous avons pris un peu de retard du fait que l'entreprise qui doit faire les travaux a eu une machine qui est tombée en panne durant plus de 2 mois l'année passée. Mais nous allons pouvoir bientôt le faire.

Le président remercie M. Mathez. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion sur le point 11 de l'ordre du jour.

Le président rappelle que **les prochains conseils auront lieu les 6 octobre et 8 décembre prochains.**

Pour terminer la soirée, les personnes qui ont pris et terminés leur bouteille d'eau, peuvent la déposer dans le casier prévu à cet effet. Les autres peuvent les emporter chez eux.

Le président remercie chaleureusement l'assemblée pour sa participation, son engagement, son efficacité et sa discipline. Il a apprécié cette salle bien remplie et de pouvoir voir tout le monde. Il est probable que cette disposition de salle sera à nouveau prévue à l'avenir. Il clôt la séance à 22h07.

Le président



Jean-Michel Rey



La secrétaire



Maria-José Hautier